



Communiqué de Presse

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec PORTZAMPARC Société de Bourse

Malakoff, France. 10 septembre 2014. EO2, acteur majeur du secteur des énergies renouvelables spécialisé dans la production de granulés bois, annonce avoir confié à Portzamparc Société de Bourse la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an. Il a pour objet l'animation des titres de la société **EO2** (ISIN : **FR0010465534**, Mnémonique : **ALEO2**) sur le marché NYSE ALTERNEXT Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- **40.000,00 euros en espèces**
- **11 430 titres**

A propos d'EO2

Société industrielle française, EO2 est un acteur majeur du secteur des énergies renouvelables spécialisé dans la production de granulés bois. La société EO2 ambitionne de s'imposer comme référence dans la fabrication et la commercialisation de granulés de bois (pellets), combustible écologique, économique et confortable, destiné à alimenter les chaudières des particuliers et des collectivités. EO2 est accompagnée par des partenaires de premier rang comme l'Office National des Forêts par le biais de sa société holding ONF Participations, le Fonds Bois géré par BPI France Investissement et les fonds gérés par A Plus Finance.

Pour plus d'informations : www.eo2.fr.